

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 1006)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 34

présenté par
M. Esquenet-Goxes

ARTICLE 2 TER

Au début de la première phrase de l'alinéa I, après la mention :

« I. – »

insérer les mots :

« Afin de pouvoir conclure des contrats de promotions de biens, services, ou cause quelconque, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.